

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Brest, le 3 avril 2020

A la demande des élus de Brest métropole, Bibus met à disposition des vélos à assistance électrique pour le personnel soignant et rappelle son offre de transports adaptée aux travailleurs indispensables.

### Un prêt gracieux le temps de la crise

Afin de soutenir le personnel de santé durant cette période de crise sanitaire, Bibus, sur demande de Brest métropole, prête gracieusement des vélos à assistance électrique pour une durée d'un mois, renouvelable en fonction de l'évolution de la crise.

Pour en bénéficier, il suffit pour le soignant de renseigner un <u>formulaire en ligne</u> disponible sur le site bibus.fr ou sur les réseaux sociaux de Bibus. Il devra joindre un justificatif professionnel et une pièce d'identité.

L'offre est bien sûr valable dans la limite des stocks disponibles.

#### Une offre de transport adaptée aux travailleurs

Pour rappel, Bibus avait consulté les hôpitaux et les EHPAD de la métropole sur leurs déplacements et renforcé son offre de transports de début et fin de journée à compter du mardi 24 mars

L'amplitude horaire est de 6h à 22h, avec une fréquence de :

- 30 minutes sur le tramway et la ligne 1 Fort Montbarey Hôpital Cavale
- 45 minutes sur la ligne 3 Océanopolis Lambézellec
- 60 minutes sur toutes les autres lignes.

Un service de transports à la demande est également en place entre 22h et minuit sur la ligne 1 desservant notamment la Cavale Blanche et l'Hôpital Morvan. Il est disponible sur réservation la veille du déplacement souhaité au 02 98 34 42 22 (centrale de réservation ouverte du lundi au vendredi 7h30 à 19h, le samedi de 9h à 17h).

# Bibus rappelle les consignes de déplacement

Bibus rappelle à tous ses voyageurs qu'ils doivent limiter leurs déplacements au strict nécessaire. Les clients doivent être munis d'une attestation de déplacement professionnel ou d'une attestation de déplacement dérogatoire lors de chacun de leurs déplacements. Les autres déplacements sont interdits.

En station et à bord des véhicules, il est impératif de respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres passagers et de respecter les gestes « barrière ».



## **CONTACT**

**Géraldine TALEC** 

**Directrice Marketing** 

M: 06 37 53 00 16

 $\textit{Mail}: \underline{\textit{geraldine.talec@ratpdev.com}}$